

Les demandes de modules de services auprès des partenaires de réserve

22 septembre 2023

Points clés

- Les partenaires de réserve prêts à intervenir en situation d'urgence sont en mesure de déployer des modules de services (ensemble d'équipements que les intervenants déployés aident généralement à manipuler et installer).
- Le module de services le plus couramment utilisé est le « camp de base », une solution de bureau et d'hébergement entièrement équipée destinée au personnel affecté dans des zones reculées et permettant de pallier de manière temporaire le problème identifié jusqu'à ce qu'il soit possible de le résoudre de manière plus pérenne.
- La disponibilité d'un module de services dépendra du financement des partenaires de réserve ainsi que de la disponibilité des équipements et effectifs requis.
- Si vous déterminez qu'un module de services est nécessaire, contactez la Section de la préparation aux situations d'urgence, des partenariats et des déploiements de la Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement à l'adresse hqdeploy@unhcr.org, en mettant en copie l'Administrateur principal chargé de la sécurité au travail.

1. Aperçu

Afin d'améliorer l'efficacité et la prévisibilité de la réponse aux situations d'urgence, le HCR a conclu un certain nombre d'arrangements prévisionnels en matière de partenariat avec les agences gouvernementales, les ONG et les organisations du secteur privé dont l'expertise particulière et la capacité complètent la capacité d'intensification et d'urgence interne du Haut-Commissariat. Les partenaires de réserve prêts à intervenir en situation d'urgence sont des organisations ou entités qui maintiennent en attente une capacité de personnel ou d'équipement qui peut être rapidement déployée sur demande afin de renforcer la capacité du HCR à répondre aux crises humanitaires. Les partenaires de réserve prêts à intervenir en situation d'urgence du

HCR proposent deux types de services : le déploiement de personnel et les modules de services.

L'expression « module de services » désigne un ensemble prédéfini d'équipements d'appui opérationnel qui est déployé sur demande selon un accord commun entre le HCR et un partenaire de réserve. Généralement, les modules de services incluent le déploiement d'une équipe d'appui dédiée qui aide à installer le module concerné et à former le personnel du HCR à son utilisation. Parmi les exemples de modules de services, on compte les camps de base légers, les camps de base, les préfabriqués, les espaces d'hébergement et de bureau ainsi que les modules portant sur les technologies de l'information et de la communication.

La rubrique suivante porte uniquement sur les modules de service. Pour davantage de détails sur le déploiement de personnel de réserve, veuillez vous reporter à la rubrique consacrée à celui-ci que vous retrouverez [ici](#).

2. Pertinence pour les opérations d'urgence

Les modules de services peuvent être demandés auprès des partenaires de réserve prêts à intervenir en situation d'urgence du HCR lorsque ce dernier rencontre l'une des situations suivantes :

- le HCR n'a pas la capacité de fournir un service technique particulier ;
- la demande de service est supérieure à la capacité des partenaires du HCR sur le terrain ;
- le HCR ne peut faire face à une demande de service rapidement.

La disponibilité d'un module de services dépendra du financement des partenaires de réserve (en prenant en compte les priorités géographiques ou thématiques du partenaire) ainsi que de la disponibilité des équipements et effectifs requis. En outre, si les délais de distribution sont présentés ci-dessous, lesdits modules de services mettent souvent plus de temps à être distribués en raison de facteurs liés aux contextes opérationnels (disponibilité des terrains, formalités douanières, construction de clôtures de sécurité, etc.) ou à la capacité du partenaire (disponibilité d'articles spécifiques).

3. Conseils principaux

L'expression « module de services » désigne un ensemble prédéfini d'équipements d'appui opérationnel qui est déployé dans un pays sur demande selon un accord commun entre une opération d'urgence du HCR et un partenaire de réserve. Les modules de services comprennent souvent le déploiement d'une équipe d'appui dédiée qui aide à installer les équipements et à former les effectifs du HCR à son utilisation.

Les modules de services sont généralement constitués des éléments suivants :

- les camps de base légers : des tentes qui permettent des conditions de vie et de travail rudimentaires, à court terme, dans les opérations d'urgence (durée d'installation : 2-8 semaines) ;
- les camps de base : des tentes de haute performance qui mettent à disposition un

ensemble complet de bureaux et d'hébergement, y compris tous les équipements et services nécessaires ; ils peuvent également faire office de centre de transit (durée d'installation : 3-12 mois) ;

- les préfabriqués : ils mettent à disposition des bureaux, des hébergements, des installations sanitaires, une cuisine, des outils et autres équipements, l'approvisionnement en eau et sa purification, l'alimentation et la distribution électriques, etc. (durée d'installation : 2-5 ans).

En outre, les modules de services peuvent consister en :

- des espaces d'hébergement et de bureau dans le cadre de projets de construction de plus long terme ;
- des modules portant sur les technologies de l'information et de la communication, et notamment des systèmes de renforcement de la connectivité pour les personnes déplacées de force et apatrides ;
- des modules d'ingénierie civile ou mécanique ;
- un appui logistique, y compris une capacité de transport, des véhicules légers, des véhicules blindés, etc.

Le cadre juridique qui régit la collaboration entre le HCR et ses partenaires de réserve est l'Accord sur le partenariat de réserve pour les situations d'urgence conclu entre le Haut-Commissariat et chacun de ses partenaires de réserve ; il porte notamment sur le déploiement de personnel de réserve et de modules de services. Le personnel d'appui inclus dans le déploiement d'un module de services est soumis aux mêmes conditions que celles qui s'appliquent aux [intervenants déployés du partenaire de réserve](#) (de la manière définie dans l'Accord de partenariat de réserve pour les situations d'urgence). Les conditions particulières du déploiement d'un module de services spécifique doivent être indiquées dans une lettre d'accord de modules de services. La lettre d'accord portant sur un module de services spécifique est signée directement par le partenaire de réserve et le bureau de pays. Les contributions de ce type sont enregistrées en tant que contributions en nature auprès du HCR. La contribution en nature liée au module de services est enregistrée au niveau du terrain dans le cadre du budget des opérations du bureau de pays, en coordination avec la Division des relations extérieures.

Les partenaires de réserve prêts à intervenir en situation d'urgence suivants proposent des modules de services pour les opérations du HCR :

- l'Agence danoise de gestion des urgences (DEMA)
- la Direction générale norvégienne pour la protection civile et la planification d'urgence (DSB)
- Emergency.lu, Luxembourg
- Ericsson Response
- l'Agence fédérale allemande de secours technique (THW)
- le Partenariat humanitaire international : *une organisation-cadre informelle pour la coopération multinationale entre les agences gouvernementales de gestion des urgences ; elle œuvre dans le domaine de l'aide humanitaire. Les agences membres du Partenariat humanitaire international sont : le Centre finlandais de gestion des crises (CMC), l'Agence danoise de gestion des urgences (DEMA), le Bureau des Affaires étrangères, du*

Commonwealth et du Développement du Royaume-Uni (FCDO), la Direction générale norvégienne pour la protection civile et la planification d'urgence (DSB), l'Agence luxembourgeoise des services de secours (ASS Lux), le Conseil estonien de secours (ERB), l'Agence suédoise des plans civils d'urgence (MSB) et l'Agence fédérale allemande de secours technique (THW).

- L'Agence suédoise des plans civils d'urgence (MSB)
- Veolia.

Vous trouverez davantage de détails sur les modules de services à l'adresse suivante : <http://ihp.nu/ihp-modules-experts>.

Conseils pour les demandes de modules de services :

Pour demander des modules de services, contactez le Service des urgences de la Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement (Section de la préparation aux situations d'urgence, des partenariats et des déploiements du HCR - hqdeploy@unhcr.org) en indiquant l'objet « Request of Service Packages » (demande de modules de services) et en mettant en copie l'Administrateur principal chargé de la sécurité au travail de la Division des ressources humaines.

Les demandes doivent préciser les informations suivantes :

- le type de module de services demandé ;
- une brève description des situations d'urgence dans le pays (nombre de personnes déplacées, besoins des personnes touchées, réponse du HCR) ;
- la zone, la localisation et la durée attendue de l'opération ;
- une brève description de l'équipe du HCR sur le terrain ;
- une description des problèmes de sûreté et de sécurité ;
- le délai requis pour le déploiement.

Pour les camps de base spécifiquement :

- le nombre de membres du personnel (à loger dans le camp de base) ;
- les détails techniques du site ;
- le type d'installations : bureau, hébergement, électricité etc. ;
- le besoin en installations de sécurité.

La Section de la préparation aux situations d'urgence, des partenariats et des déploiements de la Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement contacte les partenaires de réserve pour solliciter leur appui. Un partenaire de réserve qui souhaite apporter son appui peut envoyer une mission d'évaluation technique rapide sur le terrain dans la zone concernée. Si les responsables de l'opération du HCR et le partenaire sont d'accord, ils passent directement au transfert du module de services. Le module de services fait l'objet d'une lettre d'accord en bonne et due forme.

Les membres de l'équipe accompagnant le module de services remplissent les mêmes formalités, selon les mêmes procédures, que les autres intervenants du partenaire de réserve déployés à titre individuel, sauf que les équipes accompagnant le module de services ne

pourront pas être intégrées à la structure bureaucratique du HCR et pourront être déployées pendant de plus courtes périodes de temps. Comme les intervenants déployés à titre individuel, les membres de l'équipe accompagnant le module de services peuvent se voir octroyer le statut d'« Expert des Nations Unies en mission », selon les termes de la lettre d'accord.

D'une manière générale, les modules de services sont dans un premier temps distribués dans la capitale. L'équipe opérationnelle de pays devra fournir un appui logistique, y compris pour les formalités douanières, au partenaire de réserve dans le pays afin d'assurer la mise à disposition de terres et la mise en place d'installations de sécurité/de clôtures dans le cas des camps de base, ainsi qu'un transport interne vers la destination.

Phase post-urgence

Les modules de service tels que les camps de base sont généralement déployés pour apporter un appui au cours de la phase d'urgence, et ont à ce titre une durée d'installation limitée, en fonction des conditions météo ainsi que de leur usure (de deux semaines à un an comme indiqué précédemment). Lorsque cette capacité est déployée, il doit être bien entendu que le bureau recherche des solutions d'hébergement et/ou des locaux plus pérennes, si cela s'avère nécessaire. Dans des circonstances exceptionnelles, les modules de services peuvent également consister en des espaces d'hébergement et de bureaux dans le cadre de projets de construction à plus long terme, dans les contextes de crises prolongées.

4. Liens

[Portail de la préparation et réponse aux situations d'urgence - Les modules de ... Manuel sur les bureaux et l'hébergement du Partenariat humanitaire international](#) [Les modules de services du Partenariat humanitaire international](#)

5. Contacts principaux

CONTACT Pour demander un module de services, contactez la Section de la préparation aux situations d'urgence, des partenariats et des déploiements de la Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement à l'adresse suivante : hqdeploy@unhcr.org.